



Electricité sur les chantiers

Liste de contrôle

Connaissez-vous les dangers liés aux outils et autres équipements électriques utilisés sur les chantiers?

Il est possible de réduire les risques d'accidents à condition que le personnel dispose d'outils et d'équipements électriques en parfait état (distributeurs de chantier, câbles à enrouleur, scies circulaires, perceuses, etc.) et reçoive une bonne instruction préalable.

Les principaux dangers sont:

- couvercles manquants, câbles endommagés, fils dénudés
- conducteurs de protection arrachés, broches sectionnées sur les fiches
- absence de dispositifs différentiels résiduels (DDR), notamment en cas de travaux de rénovation et d'agrandissement
- outils et équipements inappropriés pour les chantiers (humidité, eau, pluie)

Cette liste de contrôle vous permettra de mieux maîtriser ces dangers.

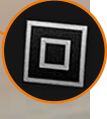
Le présent document a été élaboré en collaboration avec Electrosuisse.

1. Remplissez la liste de contrôle.

Si vous avez répondu «non» ou «en partie» à une question, des mesures s'imposent. Veuillez les noter à la dernière page. Si une question ne s'applique pas à votre entreprise, il y a tout simplement lieu de la barrer.

2. Mettez en œuvre des améliorations.

Achat

- 1 Les **sollicitations** auxquelles les **outils électriques portatifs** seront soumis sur les chantiers sont-elles prises en compte lors de l'achat? oui
 en partie
 non
- 2 Les outils électriques portatifs ont-ils une **double isolation** (classe de protection II, marquage , fiches mâles bipolaires moulées)? (Fig. 1) oui
 en partie
 non
- 3 Les machines triphasées sont-elles équipées de **prises européennes**? (Fig. 2) oui
 en partie
 non
- La fabrication et la vente de prises industrielles suisses sont interdites depuis le 1^{er} juillet 2008. Les prises installées avant cette date peuvent continuer à être utilisées.



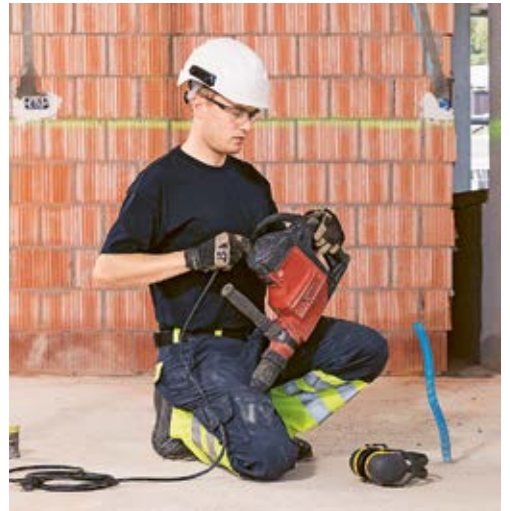
1 Perceuse appartenant à la classe de protection II avec marquage correspondant.



2 Les prises de courant alternatif (CEE) à cinq pôles sont rouges et rondes.

Machines

- 4 Les **machines et les outils électriques portatifs** sont-ils **en parfait état**? (Fig. 3) oui
 en partie
 non
- Pas de tube d'introduction de câble endommagé
 - Pas de broche de terre sciée ou endommagée
 - Pas de prises ou fiches endommagées ou modifiées
 - Pas de manipulation des dispositifs de sécurité (p. ex. blocage des organes de la commande bimanuelle)
 - Interrupteurs en parfait état
- 5 Le **sens de rotation du moteur** est-il correct? Si ce n'est pas le cas, faire appel à un spécialiste. oui
 non
- 6 Toutes les **parties conductrices de tension** sont-elles **couvertes** (bornes de connexion machines, couvercles, boîtiers des prises, interrupteurs, etc.)? oui
 non



3 Perceuse à main propre et en parfait état.

Câbles

- 7 Les **câbles** utilisés sont-ils **intacts**, c.-à-d. non endommagés ou «rafistolés» avec du ruban isolant? oui
 en partie
 non
- Pas de câbles en désordre par terre dans les zones de circulation
 - Pas de câbles coincés entre des portes ou des fenêtres
 - Pas d'objets posés sur des câbles (machines, échafaudages, palettes, sacs de ciment, etc.)
- 8 Utilisez-vous uniquement des **câbles adaptés aux travaux de chantier**? oui
 non
- Utilisez des enrouleurs électriques et des rallonges électriques (fig. 4).
 - Utilisez des câbles souples de type H07RN-F, H07BQ-F, CH-N07V3V3-F ou des câbles ayant les mêmes caractéristiques.
 - Lorsque vous soutirez des grandes puissances électriques, déroulez complètement le câble et suivez les instructions du fabricant.
- 9 Vérifiez-vous régulièrement qu'il n'y a **pas de câbles arrachés** et que les câbles d'alimentation des machines sont **correctement fixés** dans les **brides de serrage de câble**? oui
 en partie
 non



4 Utiliser l'enrouleur électrique avec un dispositif différentiel à courant résiduel mobile (DDR).

Installations électriques de chantier

- 10 Les installations électriques de chantier ont-elles été réalisées par un **installateur agréé**, un **contrôle des installations** a-t-il été effectué et disposez-vous d'une **attestation de sécurité**? (Fig. 5)

L'attestation de sécurité établie par le contrôleur-électricien est conservée par le propriétaire.

- oui
 en partie
 non

- 11 Y a-t-il suffisamment de **tableaux de chantier** et, le cas échéant, sont-ils correctement fixés? (Fig. 6)

- oui
 en partie
 non

- 12 Y a-t-il suffisamment de **dispositifs de protection** pour le nombre de prises utilisées et ces dispositifs fonctionnent-ils correctement?

Les dispositifs de protection comprennent:

- les dispositifs différentiels résiduels (DDR)
- les fusibles (disjoncteurs de ligne)
- les couvercles

Ces dispositifs sont particulièrement importants en cas de travaux d'assainissement, de rénovation et de transformation.

- oui
 en partie
 non

- 13 Etes-vous sûr qu'**aucun dispositif de protection n'a été mis hors service** (dispositifs différentiels résiduels, fusibles «bricolés», etc.)?

- oui
 en partie
 non

- 14 La **distance par rapport aux lignes électriques aériennes** est-elle respectée? (Fig. 7)

Vous trouverez des informations sur les distances et les mesures de sécurité dans «Attention, danger électrique! Travaux à proximité de lignes aériennes», www.suva.ch/66138.f.

- oui
 en partie
 non

Organisation, formation, comportement humain

- 15 Le personnel reçoit-il une **instruction** périodique sur les dangers de l'électricité et le **respect des règles de sécurité en vigueur** est-il **contrôlé** par les supérieurs?

- oui
 en partie
 non

- 16 Contrôlez-vous que les **conduites électriques ne risquent pas d'être endommagées** lors des travaux de perçage et de fraisage dans les **murs** et les **sols**?

Consultez les plans, utilisez des appareils de contrôle.

- oui
 en partie
 non

- 17 Les **fils** et les **câbles** qui dépassent des murs et des plafonds sont-ils tous isolés? (Fig. 8)

- Isolez les câbles sectionnés au moyen de gaines thermo-rétractables.
- Les fils qui dépassent doivent être pourvus de bornes.

- oui
 non

- 18 Les **travaux d'installation et de maintenance** des machines et des équipements de travail électriques sont-ils effectués par l'électricien de l'entreprise ou des installateurs-électriciens agréés?

- oui
 en partie
 non

- 19 Avez-vous désigné une personne **responsable des travaux de maintenance** et celle-ci est-elle connue de l'ensemble du personnel?

Exécutez la maintenance des équipements et appareils conformément aux prescriptions.

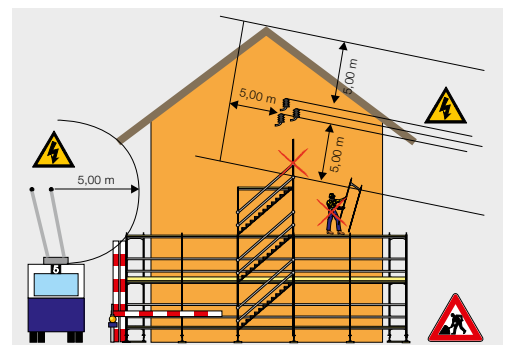
- oui
 en partie
 non



5 Le raccordement des distributeurs de chantier doit être confié à des installateurs agréés.



6 Tableau de chantier avec dispositif différentiel à courant résiduel (DDR). Contrôler les fonctionnalités de l'interrupteur différentiel DDR (avant le début du travail, selon les indications du fabricant).



7 Respecter la distance requise par rapport aux lignes électriques aériennes.



8 Câbles isolés dépassant d'un mur.

Si vous avez constaté d'autres dangers concernant ce thème dans votre entreprise, notez également au verso les mesures qui s'imposent.

Informations complémentaires

- Affichette «Agir avant qu'il ne soit trop tard», www.suva.ch/55178.f
- Affichette «Les accidents dus à l'électricité ne sont pas une fatalité», www.suva.ch/55202.f
- Liste de contrôle «Machines électriques portatives», www.suva.ch/67092.f
- Liste de contrôle «Scies circulaires de chantier», www.suva.ch/67003.f
- «Attention, danger électrique! Travaux à proximité de lignes aériennes», www.suva.ch/66138.f

N°	Mesure à mettre en œuvre	Délai	Respon- sable	Mesure exécutée		Remarques	Contrôle	
				Date	Visa		Date	Visa

Prochain contrôle le: _____



**Renseignements: tél. 044 956 11 11 (Electrosuisse), tél. 021 310 80 40 (Suva), service.clientele@suva.ch
Téléchargement et commandes: www.suva.ch/67081.f**